

Image not found or type unknown



Longue maladie et emprunts banque

Par **LOPAMATO**, le **02/02/2009** à **12:54**

Bonjour, mes beaux-parents ont emprunté à la banque pour leur logement avec une assurance 50/50. Mon beau-père est en longue maladie depuis mai 2007 et n'a fait aucune démarche auprès de sa banque. Me confirmez-vous qu'il ait droit à une suspension de remboursement et y a-t-il un effet rétroactif s'il en fait la demande maintenant ? Merci beaucoup pour votre réponse

Par **domi**, le **02/02/2009** à **14:44**

Bonjour , que dit le contrat de prêt ? Domi